

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Services des emplois et des compétences

Sous direction des parcours professionnels et des mobilités

Bureau de l'évaluation professionnelle

Nos réf.: V1101193 SCOP11000322

Affaire suivie par : Houda VERNHET, Catherine QUINTIN houda vernhet@developpement-durable gouv fr ppm3.ppm.sec.drh.sp@developpement-durable.gouv.fr

Tél.: 01 40 81 84 82 - Fax: 01 40 81 61 94

Paris, le 17 MARS 2011

La ministre

à

Liste des destinataires in fine

s/c de Monsieur le Secrétaire général

Objet : Entretien professionnel et entretien de formation - Campagne 2010

Références: décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 et décret n° 2007-1365 du

17 septembre 2007 modifié

PJ: Dossier

La campagne 2010 des entretiens professionnels se fonde sur le décret du 28 juillet 2010, qui prolonge la période d'expérimentation de la suppression de la notation jusqu'au 1er janvier 2012 et apporte quelques évolutions : inscription du visa de l'autorité hiérarchique sur le compte-rendu d'entretien, mise en place d'un recours hiérarchique (au lieu du recours gracieux) comme préalable au recours en CAP et allongement des délais de recours.

L'entretien professionnel et l'entretien de formation constituent des actes de management essentiels et sont au cœur des dispositifs de gestion des ressources humaines. Ils contribuent à enrichir le dialogue entre les supérieurs hiérarchiques et leurs collaborateurs, confortant le supérieur hiérarchique dans son rôle de manager de proximité. L'exploitation des comptes rendus d'entretiens par les services devra contribuer à la construction d'une politique de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC), en lien étroit avec le suivi opérationnel des parcours professionnels et des carrières des agents.

J'insiste sur le fait que cet entretien professionnel est **obligatoire** et doit aborder les objectifs de l'année tant sur l'aspect quantitatif que sur l'aspect qualitatif ainsi que des sujets essentiels en matière de déroulement de carrière, de mobilité et de formation professionnelle.

Vous veillerez donc à ce que tout agent placé sous votre autorité bénéficie d'un entretien professionnel et d'un entretien de formation consignés dans un compte rendu, selon les modèles ci-joints. Le support de l'entretien professionnel a légèrement évolué par rapport à la campagne précédente afin d'y intégrer les modifications réglementaires issues du décret du 28 juillet 2010.

Energies et datuit. Développement durable en des mapues. Intradituistieres, fransports et su.

Présent pour l'avenir Les modalités d'organisation de la campagne 2010 des entretiens professionnels et des entretiens de formation ont été soumises à l'avis du CTPM du 8 février 2011 et formalisées dans l'arrêté du 15 février 2011. Ces modalités sont également applicables cette année encore, aux agents du ministère affectés en direction départementale interministérielle.

L'entretien professionnel est conduit par le supérieur hiérarchique direct. La date de cet entretien est fixée par le supérieur hiérarchique direct et communiquée à l'agent au moins huit jours à l'avance. L'entretien est un moment privilégié entre l'agent et son supérieur hiérarchique, sa durée doit permettre un échange contradictoire et constructif.

Il convient de ne pas négliger le cas des agents arrivants en cours d'année, ils doivent également bénéficier d'un entretien assorti d'objectifs.

Pour la formation des évaluateurs, vous vous appuierez sur les centres de valorisation des ressources humaines (CVRH). Je vous demande de faciliter l'accès à ces formations pour l'ensemble des agents concernés.

Vous trouverez, en pièce jointe, l'instruction relative à l'entretien professionnel annuel et à l'entretien de formation, au titre de l'année 2010, des personnels du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement : elle comprend en annexe le support de compte-rendu. Ces documents sont également accessibles sur le site intranet du Secrétariat général (http://intra.rh.sg.i2/rubrique.php3?id rubrique=2372).

Je vous demande de mettre en œuvre rapidement la campagne 2010 des entretiens professionnels et de formation afin que les comptes rendus soient complétés et notifiés <u>avant le</u> 15 mai 2011.

Les comptes rendus d'entretien des agents à gestion centralisée (quel que soit le corps) devront être classés par corps et par ordre alphabétique et transmis avant le 31 mai 2011 à la direction des ressources humaines au bureau des personnels d'exploitation et des transports terrestres (SG/DRH/SGP/ATET3) – cellule de gestion des dossiers – qui les versera directement aux dossiers des agents.

Enfin, afin d'effectuer un <u>bilan de la campagne</u>, je vous remercie de transmettre le tableau figurant en annexe, au bureau de l'évaluation professionnelle (SG/DRH/SEC/PPM3) pour le <u>31 mai 2011</u>. J'insiste sur l'importance de ce retour.

Je compte sur vous pour veiller à ce que chaque agent sous votre responsabilité bénéficie de ces entretiens, et vous invite à vous assurer de la qualité et de l'homogénéité de ces comptes-rendus.

Pour la ministre et par délégation La directrice des ressources bumaines

Hélène EYSSARTIER

Présent pour l'avenir

LISTE DES DESTINATAIRES

Monsieur le Secrétaire général du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

Monsieur le Vice-Président du Conseil général de l'environnement et du développement durable

Monsieur l'Inspecteur général des affaires maritimes

Messieurs les Directeurs généraux d'administration centrale du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

Madame la Commissaire générale au développement durable

Madame la Déléguée interministérielle à la sécurité routière

Monsieur le Délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées

Monsieur le Chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social

Monsieur le Secrétaire général de la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques

Madame la Directrice du cabinet de la ministre

Monsieur le Délégué aux cadres dirigeants

Madame et Messieurs les Préfets de région

- direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)
 lle de France
- direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) lle de France
- direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) lle de France
- direction inter-régionale de la mer
- direction inter-départementale des routes
- direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL)
- direction de la mer (DM)

Mesdames et Messieurs les Préfets de département

directions départementales interministérielles (DDT, DDTM, DDCS, DDCSPP, DTAM)

Mesdames et Messieurs les Présidents-directeurs généraux

- établissement public de Paris-Saclay
- météo France
- régie autonome des transports parisiens (RATP)

Mesdames et Messieurs les Présidents

- aéroport de Bâle-Mulhouse
- agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF)
- agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- caisse nationale des autoroutes (CNA)



- · centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)
- chambre nationale de la batellerie artisanale (CNBA)
- agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP)
- institut national de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)
- réseau ferré de France (RFF)
- société du grand Paris (SGP)
- société nationale des chemins de fer (SNCF)

Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux

- agence nationale de l'habitat (ANAH)
- agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM)
- agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA)
- agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction (ANPEEC)
- agences de l'eau Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse, Seine-Normandie
- caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS)
- établissements publics d'aménagement de La Défense Seine Arche (EPADESA), Euroméditerranée (EPAEM), ville nouvelle de Marne-la-Vallée(EPAMARNE), secteur IV de Marne-la-Vallée (EPAFRANCE), en Guyane (EPAG), Nord-Isère (EPANI), du Mantois-Seine aval (EPAMSA), Orly-Rungis-Seine amont (EPORSA), de la Plaine de France, de la Plaine du Var, de la ville nouvelle de Sénart, de Saint-Etienne (EPASE), de Bordeaux-Euratlantique, et l'établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA)
- établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, de l'Ile de France, de Languedoc-Roussillon, de Normandie, de Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Val d'Oise, des Yvelines, de Poitou-Charentes, de la Vendée, de Bretagne
- établissement public de sécurité ferroviaire (EPSF)
- institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)
- institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)
- institut géographique national (IGN)
- institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)
- office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
- office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)
- office national des forêts (ONF)
- grands ports maritimes de Bordeaux, Dunkerque, Le Havre, Marseille, Nantes-Saint-Nazaire, Rouen, La Rochelle
- voies navigables de France (VNF)

Mesdames et Messieurs les Directeurs

- agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)
- bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)
- centres d'études techniques de l'équipement (CETE)
- service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA)
- centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU)
- centre d'études des tunnels (CETU)
- · centre national des ponts de secours (CNPS)
- service des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)
- service d'exploitation de la formation aéronautique (SEFA)
- service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA)
- service technique de l'aviation civile (STAC)
- centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF)
- · lycées professionnels maritimes
- agence des aires marines protégées (AAMP)
- conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL)



- domaine national de Chambord
- école nationale de l'aviation civile (ENAC)
- école nationale des ponts et chaussées (ENPC)
- école nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)
- école nationale supérieure maritime (ENSM)
- école nationale de techniciens de l'équipement (ENTE) et ses établissements
- école nationale supérieure de la météorologie (ENSM)
- école nationale supérieure des sciences géographiques (ENSG)
- institut de formation de l'environnement (IFORE)
- établissement national des invalides de la marine (ENIM)
- établissements publics foncier de Lorraine, du Nord-Pas-de-Calais, d'Ouest-Rhône-Alpes
- agence des 50 pas géométriques de Guadeloupe
- agence des 50 pas géométriques de Martinique
- parcs nationaux de la Vanoise, des Pyrénées, des Cévennes, du Mercantour, des Ecrins, de Port-Cros, de la Guadeloupe, de la Réunion
- parc amazonien de Guyane
- parcs nationaux de France
- ports autonomes Paris, Strasbourg, la Guadeloupe
- centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogique (CEDIP)
- centres de valorisation des ressources humaines (CVRH)
- groupes écoles CFDAM de Bordeaux

Messieurs les chefs de service de l'aviation civile en Polynésie Française, en Nouvelle Calédonie et à Saint-Pierre-et-Miquelon

Autres Ministères

Mesdames et Messieurs les Directeurs des ressources humaines

- Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
- Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
- Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration
- Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
- Ministère des affaires étrangères et européennes
- Ministère de la défense et des anciens combattants
- Ministère des sports
- Ministère de la justice et des libertés
- Ministère du travail, de l'emploi et de la santé
- Ministère des solidarités et de la cohésion sociale
- Ministère de la culture et de la communication
- Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Ministère de la ville

Les autorités d'emploi des agents gérés par le MEDDTL et affectés dans d'autres ministères ou organismes



ANNEXE : bilan des entretiens professionnels réalisés

Tableau à renseigner et à transmettre au bureau de l'évaluation professionnelle pour le 31 mai 2011. (Ppm3.Ppm.Sec.Drh.Sg@developpement-durable.gouv.fr)

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre d'agents dans le service				
Nombre d'entretiens effectués				
Nombre de comptes rendus rédigés et notifiés				